

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00155

Numéro SIREN : 303 265 128

Nom ou dénomination : Allianz France

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2022 sous le numéro de dépôt 14584

ALLIANZ France

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ALLIANZ France
1, Cours Michelet
92076 Paris La Défense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALLIANZ France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 25 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

Sébastien Arnault

Bilan au 31 décembre 2021

Actif

En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé		6 417 684	264 470	6 153 215	6 193 385
Immobilisations corporelles		359	-	359	359
Immobilisations financières :	1	6 417 326	264 470	6 152 856	6 193 026
- Participations		6 391 672	263 564	6 128 108	6 126 305
- Créances rattachées à des participations		24 684	-	24 684	66 587
- Autres titres immobilisés		970	906	64	134
Actif circulant		7 280	388	6 892	11 486
Créances	2	6 980	388	6 592	10 384
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		300	-	300	1 102
TOTAL ACTIF		6 424 965	264 858	6 160 107	6 204 871
Engagements hors bilan reçus	10			66 564	64 558

Passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020		
Capitaux propres	3	6 128 072	6 156 860		
Capital social		859 142	859 142		
Prime d'émission		746 214	746 214		
Prime d'apport		1 123 882	1 123 882		
Réserve légale		88 376	88 376		
Réserve des plus-values nettes à long terme		1 905 923	1 905 923		
Réserve ordinaire		404 075	404 075		
Report à nouveau		309 770	295 071		
Résultat de l'exercice		690 690	734 177		
Provisions pour risques et charges	4	11 172	25 044		
Dettes	5	20 863	22 967		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit		5	21		
Dettes financières diverses		18	18		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		-	-		
Dettes fiscales et sociales		-	11		
Autres dettes		20 840	22 917		
TOTAL PASSIF		6 160 107	6 204 871		
Engagements hors bilan donnés	10			2 640 434	2 635 871

Compte de résultat au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation			
Reprises sur provisions		184	479
Autres produits		17	17
Total des produits d'exploitation		201	496
Charges d'exploitation			
Autres charges externes		3 022	3 345
Salaires et traitements		(769)	4 396
Impôts, taxes et versements assimilés		175	850
Autres charges		44	44
Dotations aux amortissements et provisions		5	64
Total des charges d'exploitation		2 477	8 699
		RESULTAT D'EXPLOITATI	(2 276)
Produits financiers			
De participations		683 730	723 011
Revenus des valeurs mobilières de placement		80	80
Autres intérêts et produits assimilés		1 879	1 845
Reprises sur provisions		2 071	2 339
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		-	-
Total des produits financiers	6&7	687 760	727 275
Charges financières			
Dotations aux provisions		268	-
Intérêts et charges assimilées		382	704
Différences négatives de change		3	-
Total des charges financières	7	653	704
	7	RESULTAT FINANCIER	726 571
		RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	718 368
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		84	-
Sur opérations en capital		10	10 581
Reprise sur provisions		9 984	9 984
Total des produits exceptionnels		10 078	20 565
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		17	6
Sur opérations en capital		71	177
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles		88	183
	8	RESULTAT EXCEPTIONNE	20 382
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	(1)
Impôts sur les bénéfices		4 131	4 574
		RESULTAT DE L'EXERCICE	734 177

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits caractéristiques de l'exercice 2021

L'assemblée générale ordinaire en date du 17 décembre 2021 a décidé de distribuer la somme de 189 731 940,06 euros, soit 1,01 euro par action, par prélèvement de même montant sur le poste « report à nouveau » ainsi ramené à 309 769 678,33 euros.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Guerre en Ukraine

La crise Russie-Ukraine n'entraîne pas d'impact significatif et de nature à remettre en cause la situation économique et financière d'Allianz France.

Allianz France n'a pas d'activité directe d'assurance en Ukraine ou Russie. Allianz France est indirectement exposée via sa filiale Euler Hermes mais les impacts de cette crise ne remettent pas en cause les prévisions budgétaires sur cette filiale.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux normes, principes et méthodes comptables en référence au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur valeur nette comptable et leur valeur actuelle.

La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage c'est-à-dire à la valorisation des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie.

Pour les sociétés holdings :

Les sociétés holdings sont valorisées sur la base d'un actif net comptable réévalué des plus ou moins-values latentes sur titres de participation (et éventuellement d'autres éléments si applicables e.g. immobilier, autres titres détenus).

Pour les compagnies d'assurance Vie :

La méthode de valorisation retenue est celle de la Market Consistent Embedded Value (MCEV) à laquelle est ajouté éventuellement un multiple de New Business (NB) et le cas échéant, corrigée de l'impact économique négatif lié à l'application des « contract boundaries » (CB).

Pour les compagnies d'assurance Non Vie :

La méthode de valorisation retenue pour les compagnies Non Vie est une actualisation des flux futurs.

Ces flux futurs sont définis à partir des éléments suivants :

- les prévisions, généralement à 3 ans, issues des business plans disponibles,
- des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers,
- un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
- le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
- l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

Ces flux futurs sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et chaque secteur d'activité.

Pour les autres participations, la valeur d'usage est calculée notamment à partir de l'actif net réévalué.

En outre, pour les sociétés cotées, lorsque le cours de bourse à la clôture s'écarte significativement de leur valeur dans les comptes, cette approche est complétée par une analyse multi-critères comprenant outre le cours de bourse, l'actif net réévalué et l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

Si un écart négatif est constaté entre la valeur actuelle d'une participation et sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les frais d'acquisition de l'ensemble des titres sont constatés directement en charges.

3 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité N° 2000-01 sur les passifs.

4 Engagements en matière de pensions et avantages similaires

L'ensemble des évaluations des passifs sociaux relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires est effectué selon la norme IAS 19, suivant ainsi la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle des unités de crédit projetés.

5 Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6 Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

7 Impôts

Seuls les impôts exigibles sont constatés en charges. Allianz France est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Allianz Holding France. Ce groupe a été mis en place le 1er janvier 2008.

La charge d'impôt d'Allianz France est déterminée comme si la société était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère-fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré non liées aux déficits sont conservées par la société mère. La charge totale d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée au 31 décembre 2021 s'élève à 4 131 milliers d'euros.

a – Taux d'impôt

Pour les exercices ouverts du 1er janvier au 31 décembre 2021, conformément à l'article 219 I al. 1. du Code Général des Impôts modifié par l'article 84 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, le taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 250 millions d'euros est fixé à 26,50% sur la totalité du bénéfice taxable (hors contribution sociale sur les bénéfices).

Le taux d'imposition (y compris la contribution sociale prévue à l'article 235 ter ZC du Code Général des Impôts) est de 27,37 % en 2021.

Une quote-part de frais et charges de 12% est calculée sur le montant brut des plus-values à long-terme sur les cessions de titres de participation réalisées par l'entreprise, sans possibilité d'imputer les moins-values de même nature réalisées au cours du même exercice.

b – Déficits

En application de l'article 209, I-al. 3 du CGI, au-delà d'un bénéfice d'un million d'euros, les entreprises ne peuvent plus imputer leurs reports déficitaires qu'à hauteur de 50% du bénéfice fiscal.

La société Allianz France ne dispose d'aucun report déficitaire au 31 décembre 2021.

Notes sur le bilan

Internal

1 – Mouvements sur les immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations financières :				
Titres de participations cf 1.1	6 391 672	1	-	6 391 671
Créances rattachées aux participations cf 1.2	24 684	-	41 903	66 587
Autres titres immobilisés	969	-	71	1 040
TOTAL	6 417 325	1	41 974	6 459 298

1.1 Titres de participation

Participations dans des sociétés du groupe Allianz France en valeur brute.

En milliers d'euros	31/12/2021	%	31/12/2020	%
<i>Titres consolidés en valeur brute</i>				
S.C.Holding	4 780	50,00%	4 780	50,00%
Allianz Vie	2 130 899	98,28%	2 130 898	98,28%
Allianz IARD	2 970 686	99,99%	2 970 686	99,99%
Euler Hermes Group	819 874	63,93%	819 874	63,00%
Génération Vie	16 879	23,87%	16 879	23,87%
Allianz Cash	229	100,00%	229	100,00%
Immovalor Gestion	27 048	99,98%	27 048	99,98%
Allianz Banque	373 464	100,00%	373 464	100,00%
Allianz Colombiana	1 998	5,93%	1 998	5,93%
Allianz Saudi Fransi Vie	6 798	4,88%	6 798	4,88%
Allianz Saudi Fransi Non Vie	15 862	11,38%	15 862	11,38%
Carene Assurances	23 029	100,00%	23 029	100,00%
Autres	126	-	126	-
TOTAL	6 391 672		6 391 671	

1.2 Créances rattachées aux participations

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Compte courant financier - Allianz Cash	24 684	-	41 903	66 587
TOTAL	24 684	-	41 903	66 587

Le solde du cash pool est de 24,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.3 Dépréciations des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/2020
Dépréciations des titres de participation	263 564	269	2 071	265 366
Dépréciations des autres titres immobilisés	906	-	-	906
TOTAL	264 470	269	2 071	266 272

Les dépréciations des titres de participation incluent notamment, Allianz Banque pour 249,1 millions d'euros et Carene Assurances pour 14,4 millions d'euros.
La reprise concerne Allianz Banque (2,1 millions d'euros) et la dotation concerne Carene Assurances (0,3 million d'euros).

1.4 Etat des échéances des créances rattachées aux participations

En milliers d'euros	Échéances 2021		Montant brut 31/12/2021
	Moins d'un an	Plus d'un an	
Compte courant financier - Allianz Cash	24 684	-	24 684
TOTAL	24 684	-	24 684

2 – Créances

En milliers d'euros	Échéances 2021			Montant brut 31/12/2021	Valeur brute au 31/12/2020
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans		
Locataires	-	-	397	397	399
Etat - TVA et prélèvement à la source	102	-	-	102	102
Compte courant AZ Holding France - intégration fiscale	351	-	-	351	4 819
Avance en Compte courant - Carene Assurances	-	-	-	-	761

	Internal			
Débiteurs divers :				
- Hedge RSU	4 415	258	4 673	4 239
- Produits à recevoir	750	-	750	-
- Autres	678	29	707	424
TOTAL	6 296	287	6 980	10 744

3 – Capitaux propres

En euros	Bilan au 31/12/2020	Affectations	Résultat exercice	Bilan au 31/12/2021
		Résultat	Dividendes	
Capital	859 142 013,88			859 142 013,88
Primes d'apport	1 123 881 981,69			1 123 881 981,69
Primes d'émission	746 213 793,66			746 213 793,66
Réserve légale	88 376 444,51			88 376 444,51
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 905 923 082,07			1 905 923 082,07
Réserve ordinaire	404 074 562,43			404 074 562,43
Report à nouveau	295 071 379,42	734 176 843,89	(719 478 544,98)	309 769 678,33
Situation nette	5 422 683 257,66	734 176 843,89	(719 478 544,98)	5 437 381 556,57
Résultat de l'exercice	734 176 843,89	(734 176 843,89)	-	690 690 205,43
TOTAL	6 156 860 101,55	-	(719 478 544,98)	6 128 071 762,00

Au 31 décembre 2021, le capital s'éleve à 859 142 013,88 euros divisé en 187 853 406 actions de 4,57 euros de nominal.

4 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/2020
Provisions pour garantie (a)	8 100	-	9 984	18 084
Provisions pour pensions & obligations similaires (b)	1 950	5	181	2 126
Autres provisions pour charges de personnel (c)	1 122	1 401	5 113	4 834
TOTAL	11 172	1 406	15 278	25 044

Provisions pour garantie :

Ce poste comprend principalement la provision pour garantie de passif Allianz Banque pour 8,1 millions d'euros. Reprise de provision sans utilisation pour 10 millions d'euros.

Provisions pour pensions & obligations similaires - cf 11

Autres provisions pour charges de personnel

Ce poste comprend les provisions sur des rémunérations variables

Comptes de résultat impactés :

- (a) Charges et produits exceptionnelles (dotation ou reprise)
- (b) Charges et produits d'exploitation (dotation ou reprise)
- (c) Charges et produits d'exploitation (salaires et charges sociales)

5 – Dettes

Détail et état des échéances des dettes

En milliers d'euros	Échéance 2021			Montant brut 31/12/2021	Valeur brute au 31/12/2020
	- 1 an	+ 5 ans	1 à 5 ans		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	-	-	5	21
Dettes financières diverses	-	18	-	18	18
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-	11
Autres dettes (1)	242	20 293	305	20 840	22 917
TOTAL	247	20 311	305	20 863	22 967

(1) Les autres dettes concernent :

- les dettes envers les actionnaires minoritaires AGF, issue du retrait obligatoire 2007 pour 20,3 millions d'euros.
- le compte bloqué actions minoritaires pour 0,3 million d'euros.
- les charges à payer pour 0,2 million d'euros.

Notes sur le compte de résultat

6 – Produits des activités courantes

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des participations (dividendes)		
Allianz IARD	250 007	304 955
Allianz Vie	373 704	294 918
Euler Hermes Group	52 385	114 979
Allianz Banque	898	-
Immovalor Gestion	6 199	6 899
St Barth Assurances	537	1 260
	Sous-total	723 011
Revenus des valeurs mobilières de placement	80	80
Autres intérêts et produits assimilés	1 879	1 845
TOTAL	685 689	724 936

7 – Produits et charges financiers

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Revenus de participations	683 730	723 011
Revenus des valeurs mobilières de placement	80	80
Autres intérêts et produits assimilés	1 879	1 845
Reprises sur provisions	2 071	2 339
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	-	-
Total des produits financiers	687 760	727 275
Intérêts financiers	(379)	(698)
Frais financiers	(3)	(6)
Dotations aux provisions	(268)	-
Différences négatives de change	(3)	-
Total des charges financières	(653)	(704)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS	687 107	726 571

8 – Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Résultat exceptionnel
Opérations de gestion			
- Pénalités - amendes	11	-	(11)

Internal

- Retenue à la source	6	-	(6)
- Garantie de passif suite cession AAAm	-	84	84
	17	84	84
Opérations sur capital *			
- Sur cessions SCPI	1	2	1
- Sur cessions de titres :			
- BPI France Financement	70	118	
- Saint Barth Assurance	-	(110)	(110)
	71	10	(110)
Dotation et reprise de provisions pour risques et charges			
- Garantie de passif Allianz Banque (Port Fréjus)	-	9 984	9 984
	-	9 984	9 984
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	88	10 078	9 990

* Au titre des opérations sur capital, la charge exceptionnelle représente la valeur nette comptable des immobilisations cédées, le produit exceptionnel correspond au prix de cession des immobilisations cédées

9 – Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS RECUS		
Autres engagements reçus	66 564	64 558
GARANTIES RECUES		
	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS ET GARANTIES RECUS	66 564	64 558
ENGAGEMENTS DONNES		
Autres engagements donnés	51	51
GARANTIES DONNEES		
Garantie sur ajustement de prix suite à cession d'une filiale	69 500	69 500
Lettre d'intention	2 570 883	2 566 320
TOTAL ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNEES	2 640 434	2 635 871

Engagements reçus

- Contre garantie donnée par Allianz SE pour les garanties accordées par Allianz France aux banques espagnoles Banco Atlantico et Banco Espagnol de Credito (40 259 K€).
- Engagement de vente de titres Génération Vie à Allianz France S.A. (26 305 K€).

Engagements donnés - Autres

- Garantie donnée à la FFA (Fédération Française de l'Assurance), dans le cadre de l'accession de la société Protexia France, au statut de membre actif de cet organisme professionnel en ce qui concerne l'acquittement des cotisations et des engagements professionnels souscrits par cette société (12 K€).
- Garantie accordée à la FFA, dans le cadre de l'accession de la société Génération Vie, au statut de membre actif de cet organisme professionnel et en ce qui concerne l'acquittement des cotisations et des engagements professionnels

souscrits par cette société (39 K€).

- Le régime de retraite existant en faveur des membres du Comité Exécutif et des mandataires sociaux du Groupe AGF a été fermé le 19 septembre 2005. Le total des engagements au 31 décembre 2021 s'élève à 18 713 438 euros couvert à hauteur de même montant, soit 18 713 438 euros d'actifs de placement (montant non repris dans le tableau car la totalité est couverte).

Garanties données

Garantie sur ajustement de prix suite à cession d'une filiale

- Dans le cadre de la cession d'Allianz Alternative Asset Management, Allianz France SA et Allianz Global Investors Europe garantissent toute conséquence financière liée à la fraude "Madoff". Le montant de la garantie est illimité et répartie à hauteur des quotes-parts de détention de chaque garant dans AAAM (69 500 K€).

Lettre d'intention

- Allianz France s'est engagé à assumer les conséquences financière de tous manquements d'Allianz Retraite aux engagements découlant de ces engagements contractuels envers des sociétés assurées du Groupe Total en vertu de trois contrats de retraite n°150000, 129555 et 129555/100 (2 500 000 K€)

- Allianz France garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Atlantico, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 0700047719) et de Banco Espagnol de Credito, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n°215252) souscrites auprès d'Allianz Seguros (40 259 K€).

- Dans le cadre de la cession de l'activité prévoyance et santé de ses filiales brésiliennes AGF Brasil Seguros et AGF do Brasil le 20 octobre 2003, Allianz France a accordé à Itau Holding, cessionnaire de ces activités, une garantie sous forme de lettre de confort relative aux garanties spéciales accordées par les filiales (non valorisée).

- Engagement donné par Allianz France, d'assumer les conséquences financières de tous manquements d'Allianz Retraite aux engagements contractuels envers des sociétés assurées du groupe SNCF (30 624 K€).

Engagement de vente de titres

- Engagement d'achat des titres détenus par Allianz France dans le capital de SARL Saint Barth Assurances.

Engagement de rachat donné par SAS Holding STBA (Représenté par Messieurs Grossard et Ruelle). Cet engagement prendra effet à l'expiration d'un délai de 5 ans et sera exerçable tous les ans. Le prix d'acquisition dépendra de l'accord des parties.

10 – Litige Adidas

La société CEDP (ex Bernard Tapie Finance) représentée par un mandataire ad hoc avait assigné le Crédit Lyonnais et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages et intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'Adidas. Allianz Banque ainsi que d'autres parties aux opérations de cession ont été également assignées mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur encontre. Cette action n'a pas prospéré et en 2006 il a été considéré que le litige ouvert était clos.

Le 2 octobre 2019, Allianz Banque a reçu une assignation à comparaître le jeudi 28 novembre 2019 devant le tribunal de commerce de Paris dans le cadre de l'affaire TAPIE – CREDIT LYONNAIS. Allianz France (venant aux droits et obligations de Métropole) a été assignée à son tour le 3 novembre 2020.

Les demanderesse (M. Bernard TAPIE, Mme Dominique MIALET-DAMINAOS épouse TAPIE et la société GROUPE BERNARD TAPIE) demandent au Tribunal de « condamner (...) , ALLIANZ BANQUE, venant aux droits de la banque du Phénix et du crédit chimique, et METROPOLE au paiement de dommages et intérêts qui seront déterminés à dire d'expert et préalablement d'adresser à la CJUE onze questions préjudicielles et de surseoir à statuer jusqu'à la réception de l'arrêt de la CJUE » .

L'objet de cette assignation vise à demander « des dommages et intérêts à l'encontre des sociétés (...) ALLIANZ BANQUE (Banque du Phénix) et METROPOLE aux motifs qu'elles ont causé aux demandeurs (M. Bernard TAPIE, Mme Dominique MIALET-DAMINAOS épouse TAPIE et la société GROUPE BERNARD TAPIE) de multiples dommages résultants de diverses violations du droits européen de la concurrence dont Allianz Banque et METROPOLE sont, aux côtés d'autres,

co-auteurs ».

Par jugement du 17 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a fait droit aux demandes des consorts TAPIE et a transmis 16 questions préjudicielles à la CJUE.

Allianz Banque et Allianz France ont été autorisées à faire appel immédiat du jugement sur le fondement de l'article 380 du code procédure civile.

L'audience de plaidoiries devant la cour d'appel est prévue le 16 mars 2022. L'arrêt d'appel devrait être rendu dans un délai de 4 à 8 semaines après cette date.

Parallèlement, en janvier 2022, l'ensemble des parties a été sollicité par la CJUE et a remis ses observations sur les questions préjudicielles soumises à l'analyse de la Cour. Compte tenu des délais de procédure devant la CJUE il est attendu un arrêt de la cour au cours du second semestre 2022.

A noter que monsieur TAPIE est décédé en octobre 2021 et que la procédure se poursuit avec ses ayants droits et les liquidateurs.

11 – Autres informations

Effectif

Allianz France n'a pas de salariés au 31 décembre 2021.

Engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi

En milliers d'euros	Régime de retraite Balaesque	
	2021	2020
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(1 950)	(2 126)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	-	-
Engagements nets (A) + (B)	(1 950)	(2 126)

Les engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi concernent :

Le taux d'actualisation du régime de retraite Balaesque est passé de 0,80 % au 31/12/2020 à 1,20 %

Société Mère consolidante

Allianz France est consolidée par intégration globale par Allianz SE Königinstrasse 28 D-80802 Muni

Renseignements concernant les filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute 31/12/2021	Nette 31/12/2021				
A- Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu par la Société) :									
a) <i>Sociétés françaises :</i>									
Allianz Vie									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	643 054	1 991 899	98	2 130 899	2 130 899	-	5 749 850	178 652	373 704
Allianz IARD									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	991 967	491 283	100	2 970 686	2 970 686	-	5 371 750	335 103	250 007
Allianz Banque									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	92 253	26 588	100	373 464	124 341	-	60 214	4 344	898
Euler Hermes									
1 Place des Saisons 92048 Paris La Défense Cedex	13 645	3 545 686	64	819 874	819 874	-	261 834	112 269	52 385
Carene Assurances									
92 rue de Richelieu 75002 PARIS	8 496	6 799	100	23 029	8 589	-	7 713	924	-
Immovalor Gestion									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	553	4 983	100	27 048	27 048	-	30 939	8 576	6 199
b) <i>Sociétés étrangères</i>									
2. Participations (10 à 50% du capital) détenues par la Société :									
a) <i>Sociétés françaises :</i>									
Génération Vie									
Tour Neptune - 20 place de Seine 92400 Courbevoie La	42 498	47 957	24	16 879	16 879	-	423 283	11 423	-
b) <i>Sociétés étrangères</i>									
B- Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1. Filiales non reprises au paragraphe A									
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	354	354	-	-	-	537
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations non reprises au paragraphe A									
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	4 780	4 780	-	-	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	22 660	22 660	-	-	-	-

ALLIANZ FRANCE

Société anonyme au capital social de 859 142 013,88 euros, entièrement versé
Siège social : 1 cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense Cedex
303 265 128 RCS Nanterre

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le dix-neuf mai, à huit heures trente,

Les actionnaires de la société Allianz France, ci-après « la Société », société anonyme au capital de 859 142 013,88 euros divisé en 187 853 406 actions, se sont réunis au siège social, Tour Allianz One, située 1 cours Michelet - 92076 Paris La Défense Cedex, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettre ordinaire adressée à chaque actionnaire le trois mai deux mille vingt-deux.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque actionnaire en entrant en séance tant en son nom qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

En l'absence du Président du Conseil d'administration, et conformément à l'article 21 des statuts, Monsieur Fabien Wathlé, représentant la société Allianz Holding France, préside la séance.

Madame Charlotte Dib est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit, le commissaire aux comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 3 mai 2022, est absent et excusé.

Les représentants du Comité Social et Economique, régulièrement convoqués par lettre du 3 mai 2022, sont également absents et excusés.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 187 850 299 actions sur les 187 853 406 actions ayant droit de vote ; le quorum requis pour que l'assemblée puisse délibérer étant d'un cinquième des actions ayant le droit de vote, en conséquence, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Personne ne demandant la parole, le Président propose d'examiner et de mettre successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que celui des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2021, tels qu'ils lui ont été

présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 690 690 205,43 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice de : 690 690 205,43 euros
- auquel s'ajoute un report à nouveau de : 309 769 678,33 euros
- le montant distribuable s'élève à : 1 000 459 883,76 euros

Que l'assemblée générale décide de distribuer à hauteur de : 850 975 929,18 euros
correspondant au versement de 4,53 euros par action.

Le dividende ainsi alloué sera mis en paiement au siège social à l'issue de l'assemblée générale.

Le montant restant, soit 149 483 954,58 euros, sera affecté au compte de report à nouveau.

En application des dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, ces distributions supporteront un prélèvement forfaitaire au taux de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 euros (pour les contribuables soumis à une imposition commune) peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI.

Sur option expresse et irrévocable du contribuable, ces distributions peuvent être soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de l'article 200 A, 2 du Code général des impôts. Cette option globale est exercée lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant l'expiration de la date limite de déclaration. Dans tous les cas, conformément à l'article L.136-7 du Code de la Sécurité Sociale, ces distributions supporteront le paiement à la source des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

L'assemblée prend acte que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les versements réalisés au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Année 2019 – distribution au titre de l'exercice 2018 de 4,61 euros/action (abattement de 40%) ;
distribution exceptionnelle de 1,22 euro (abattement de 40%)

Année 2020 – pas de distribution au titre de l'exercice 2019 ;
distribution exceptionnelle de 3,83 euros/action (abattement de 40%) ;

Année 2021 – distribution au titre de l'exercice 2020 de 2,82 euros/action (abattement de 40%) ;
distribution exceptionnelle de 1,01 euro/action (abattement de 40%)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve dans les conditions de l'article L.225-40 du Code de commerce, chacune des conventions mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Sixième résolution

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publications et remplir toutes formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



Extrait certifié conforme
Charlotte Dib
Secrétaire de séance

ALLIANZ France

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ALLIANZ France
1, Cours Michelet
92076 Paris La Défense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALLIANZ France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 25 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Marine Bardon

Sébastien Arnault

Bilan au 31 décembre 2021

Actif

En milliers d'euros	Note	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé		6 417 684	264 470	6 153 215	6 193 385
Immobilisations corporelles		359	-	359	359
Immobilisations financières :	1	6 417 326	264 470	6 152 856	6 193 026
- Participations		6 391 672	263 564	6 128 108	6 126 305
- Créances rattachées à des participations		24 684	-	24 684	66 587
- Autres titres immobilisés		970	906	64	134
Actif circulant		7 280	388	6 892	11 486
Créances	2	6 980	388	6 592	10 384
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		300	-	300	1 102
TOTAL ACTIF		6 424 965	264 858	6 160 107	6 204 871
Engagements hors bilan reçus	10			66 564	64 558

Passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020		
Capitaux propres	3	6 128 072	6 156 860		
Capital social		859 142	859 142		
Prime d'émission		746 214	746 214		
Prime d'apport		1 123 882	1 123 882		
Réserve légale		88 376	88 376		
Réserve des plus-values nettes à long terme		1 905 923	1 905 923		
Réserve ordinaire		404 075	404 075		
Report à nouveau		309 770	295 071		
Résultat de l'exercice		690 690	734 177		
Provisions pour risques et charges	4	11 172	25 044		
Dettes	5	20 863	22 967		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit		5	21		
Dettes financières diverses		18	18		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		-	-		
Dettes fiscales et sociales		-	11		
Autres dettes		20 840	22 917		
TOTAL PASSIF		6 160 107	6 204 871		
Engagements hors bilan donnés	10			2 640 434	2 635 871

Compte de résultat au 31 décembre 2021

En milliers d'euros	Note	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation			
Reprises sur provisions		184	479
Autres produits		17	17
Total des produits d'exploitation		201	496
Charges d'exploitation			
Autres charges externes		3 022	3 345
Salaires et traitements		(769)	4 396
Impôts, taxes et versements assimilés		175	850
Autres charges		44	44
Dotations aux amortissements et provisions		5	64
Total des charges d'exploitation		2 477	8 699
		RESULTAT D'EXPLOITATI	(2 276)
Produits financiers			
De participations		683 730	723 011
Revenus des valeurs mobilières de placement		80	80
Autres intérêts et produits assimilés		1 879	1 845
Reprises sur provisions		2 071	2 339
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		-	-
Total des produits financiers	6&7	687 760	727 275
Charges financières			
Dotations aux provisions		268	-
Intérêts et charges assimilées		382	704
Différences négatives de change		3	-
Total des charges financières	7	653	704
	7	RESULTAT FINANCIER	726 571
		RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	718 368
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion		84	-
Sur opérations en capital		10	10 581
Reprise sur provisions		9 984	9 984
Total des produits exceptionnels		10 078	20 565
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		17	6
Sur opérations en capital		71	177
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Total des charges exceptionnelles		88	183
	8	RESULTAT EXCEPTIONNE	20 382
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		-	(1)
Impôts sur les bénéfices		4 131	4 574
		RESULTAT DE L'EXERCICE	734 177

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Faits caractéristiques de l'exercice 2021

L'assemblée générale ordinaire en date du 17 décembre 2021 a décidé de distribuer la somme de 189 731 940,06 euros, soit 1,01 euro par action, par prélèvement de même montant sur le poste « report à nouveau » ainsi ramené à 309 769 678,33 euros.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Guerre en Ukraine

La crise Russie-Ukraine n'entraîne pas d'impact significatif et de nature à remettre en cause la situation économique et financière d'Allianz France.

Allianz France n'a pas d'activité directe d'assurance en Ukraine ou Russie. Allianz France est indirectement exposée via sa filiale Euler Hermes mais les impacts de cette crise ne remettent pas en cause les prévisions budgétaires sur cette filiale.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément aux normes, principes et méthodes comptables en référence au règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1 Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de chaque exercice, les titres de participation font l'objet d'une comparaison entre leur valeur nette comptable et leur valeur actuelle.

La valeur actuelle correspond à la valeur d'usage c'est-à-dire à la valorisation des avantages économiques futurs attendus de son utilisation ou de sa sortie.

Pour les sociétés holdings :

Les sociétés holdings sont valorisées sur la base d'un actif net comptable réévalué des plus ou moins-values latentes sur titres de participation (et éventuellement d'autres éléments si applicables e.g. immobilier, autres titres détenus).

Pour les compagnies d'assurance Vie :

La méthode de valorisation retenue est celle de la Market Consistent Embedded Value (MCEV) à laquelle est ajouté éventuellement un multiple de New Business (NB) et le cas échéant, corrigée de l'impact économique négatif lié à l'application des « contract boundaries » (CB).

Pour les compagnies d'assurance Non Vie :

La méthode de valorisation retenue pour les compagnies Non Vie est une actualisation des flux futurs.

Ces flux futurs sont définis à partir des éléments suivants :

- les prévisions, généralement à 3 ans, issues des business plans disponibles,
- des hypothèses de rendement normalisé des actifs financiers,
- un taux de croissance terminal fonction des perspectives à long terme de l'activité et de l'inflation,
- le capital alloué à l'entité pour couvrir ses risques techniques et financiers,
- l'excédent de capital de l'entité représenté par l'écart entre son actif net réévalué sur la base des derniers comptes disponibles et le capital alloué.

Ces flux futurs sont actualisés au coût du capital. Le coût du capital utilisé est fonction de la prime de risque propre à chaque pays et chaque secteur d'activité.

Pour les autres participations, la valeur d'usage est calculée notamment à partir de l'actif net réévalué.

En outre, pour les sociétés cotées, lorsque le cours de bourse à la clôture s'écarte significativement de leur valeur dans les comptes, cette approche est complétée par une analyse multi-critères comprenant outre le cours de bourse, l'actif net réévalué et l'estimation des avantages économiques futurs attendus.

Si un écart négatif est constaté entre la valeur actuelle d'une participation et sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

2 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les frais d'acquisition de l'ensemble des titres sont constatés directement en charges.

3 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité N° 2000-01 sur les passifs.

4 Engagements en matière de pensions et avantages similaires

L'ensemble des évaluations des passifs sociaux relatifs aux engagements de retraite et avantages similaires est effectué selon la norme IAS 19, suivant ainsi la recommandation de l'ANC n°2013-02.

Les calculs sont fondés sur la méthode actuarielle des unités de crédit projetés.

5 Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6 Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

7 Impôts

Seuls les impôts exigibles sont constatés en charges. Allianz France est membre du groupe d'intégration fiscale dont la société de tête est Allianz Holding France. Ce groupe a été mis en place le 1er janvier 2008.

La charge d'impôt d'Allianz France est déterminée comme si la société était imposée séparément, exception faite de la quote-part de frais et charges sur les dividendes issus du régime mère-fille et distribués au sein du groupe fiscal, fixée à 1% du montant des distributions.

Les économies d'impôt réalisées par le groupe intégré non liées aux déficits sont conservées par la société mère. La charge totale d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée au 31 décembre 2021 s'élève à 4 131 milliers d'euros.

a – Taux d'impôt

Pour les exercices ouverts du 1er janvier au 31 décembre 2021, conformément à l'article 219 I al. 1. du Code Général des Impôts modifié par l'article 84 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017, le taux de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 250 millions d'euros est fixé à 26,50% sur la totalité du bénéfice taxable (hors contribution sociale sur les bénéfices).

Le taux d'imposition (y compris la contribution sociale prévue à l'article 235 ter ZC du Code Général des Impôts) est de 27,37 % en 2021.

Une quote-part de frais et charges de 12% est calculée sur le montant brut des plus-values à long-terme sur les cessions de titres de participation réalisées par l'entreprise, sans possibilité d'imputer les moins-values de même nature réalisées au cours du même exercice.

b – Déficits

En application de l'article 209, I-al. 3 du CGI, au-delà d'un bénéfice d'un million d'euros, les entreprises ne peuvent plus imputer leurs reports déficitaires qu'à hauteur de 50% du bénéfice fiscal.

La société Allianz France ne dispose d'aucun report déficitaire au 31 décembre 2021.

Notes sur le bilan

Internal

1 – Mouvements sur les immobilisations financières

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020
Immobilisations financières :				
Titres de participations cf 1.1	6 391 672	1	-	6 391 671
Créances rattachées aux participations cf 1.2	24 684	-	41 903	66 587
Autres titres immobilisés	969	-	71	1 040
TOTAL	6 417 325	1	41 974	6 459 298

1.1 Titres de participation

Participations dans des sociétés du groupe Allianz France en valeur brute.

En milliers d'euros	31/12/2021	%	31/12/2020	%
<i>Titres consolidés en valeur brute</i>				
S.C.Holding	4 780	50,00%	4 780	50,00%
Allianz Vie	2 130 899	98,28%	2 130 898	98,28%
Allianz IARD	2 970 686	99,99%	2 970 686	99,99%
Euler Hermes Group	819 874	63,93%	819 874	63,00%
Génération Vie	16 879	23,87%	16 879	23,87%
Allianz Cash	229	100,00%	229	100,00%
Immovalor Gestion	27 048	99,98%	27 048	99,98%
Allianz Banque	373 464	100,00%	373 464	100,00%
Allianz Colombiana	1 998	5,93%	1 998	5,93%
Allianz Saudi Fransi Vie	6 798	4,88%	6 798	4,88%
Allianz Saudi Fransi Non Vie	15 862	11,38%	15 862	11,38%
Carene Assurances	23 029	100,00%	23 029	100,00%
Autres	126	-	126	-
TOTAL	6 391 672		6 391 671	

1.2 Créances rattachées aux participations

En milliers d'euros	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2020

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2020
Compte courant financier - Allianz Cash	24 684	-	41 903	66 587
TOTAL	24 684	-	41 903	66 587

Le solde du cash pool est de 24,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

1.3 Dépréciations des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/2020
Dépréciations des titres de participation	263 564	269	2 071	265 366
Dépréciations des autres titres immobilisés	906	-	-	906
TOTAL	264 470	269	2 071	266 272

Les dépréciations des titres de participation incluent notamment, Allianz Banque pour 249,1 millions d'euros et Carene Assurances pour 14,4 millions d'euros. La reprise concerne Allianz Banque (2,1 millions d'euros) et la dotation concerne Carene Assurances (0,3 million d'euros).

1.4 Etat des échéances des créances rattachées aux participations

En milliers d'euros	Échéances 2021		Montant brut 31/12/2021
	Moins d'un an	Plus d'un an	
Compte courant financier - Allianz Cash	24 684	-	24 684
TOTAL	24 684	-	24 684

2 – Créances

En milliers d'euros	Échéances 2021			Montant brut 31/12/2021	Valeur brute au 31/12/2020
	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans		
Locataires	-	-	397	397	399
Etat - TVA et prélèvement à la source	102	-	-	102	102
Compte courant AZ Holding France - intégration fiscale	351	-	-	351	4 819
Avance en Compte courant - Carene Assurances	-	-	-	-	761

	Internal			
Débiteurs divers :				
- Hedge RSU	4 415	258	4 673	4 239
- Produits à recevoir	750	-	750	-
- Autres	678	29	707	424
TOTAL	6 296	287	6 980	10 744

3 – Capitaux propres

En euros	Bilan au 31/12/2020	Affectations	Résultat exercice	Bilan au 31/12/2021
		Résultat	Dividendes	
Capital	859 142 013,88			859 142 013,88
Primes d'apport	1 123 881 981,69			1 123 881 981,69
Primes d'émission	746 213 793,66			746 213 793,66
Réserve légale	88 376 444,51			88 376 444,51
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 905 923 082,07			1 905 923 082,07
Réserve ordinaire	404 074 562,43			404 074 562,43
Report à nouveau	295 071 379,42	734 176 843,89	(719 478 544,98)	309 769 678,33
Situation nette	5 422 683 257,66	734 176 843,89	(719 478 544,98)	5 437 381 556,57
Résultat de l'exercice	734 176 843,89	(734 176 843,89)	-	690 690 205,43
TOTAL	6 156 860 101,55	-	(719 478 544,98)	6 128 071 762,00

Au 31 décembre 2021, le capital s'éleve à 859 142 013,88 euros divisé en 187 853 406 actions de 4,57 euros de nominal.

4 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	31/12/2021	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	31/12/2020
Provisions pour garantie (a)	8 100	-	9 984	18 084
Provisions pour pensions & obligations similaires (b)	1 950	5	181	2 126
Autres provisions pour charges de personnel (c)	1 122	1 401	5 113	4 834
TOTAL	11 172	1 406	15 278	25 044

Provisions pour garantie :

Ce poste comprend principalement la provision pour garantie de passif Allianz Banque pour 8,1 millions d'euros. Reprise de provision sans utilisation pour 10 millions d'euros.

Provisions pour pensions & obligations similaires - cf 11

Autres provisions pour charges de personnel

Ce poste comprend les provisions sur des rémunérations variables

Comptes de résultat impactés :

- (a) Charges et produits exceptionnelles (dotation ou reprise)
- (b) Charges et produits d'exploitation (dotation ou reprise)
- (c) Charges et produits d'exploitation (salaires et charges sociales)

5 – Dettes

Détail et état des échéances des dettes

En milliers d'euros	Échéance 2021			Montant brut 31/12/2021	Valeur brute au 31/12/2020
	- 1 an	+ 5 ans	1 à 5 ans		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5	-	-	5	21
Dettes financières diverses	-	18	-	18	18
Dettes fiscales et sociales	-	-	-	-	11
Autres dettes (1)	242	20 293	305	20 840	22 917
TOTAL	247	20 311	305	20 863	22 967

(1) Les autres dettes concernent :

- les dettes envers les actionnaires minoritaires AGF, issue du retrait obligatoire 2007 pour 20,3 millions d'euros.
- le compte bloqué actions minoritaires pour 0,3 million d'euros.
- les charges à payer pour 0,2 million d'euros.

Notes sur le compte de résultat

6 – Produits des activités courantes

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Revenus des participations (dividendes)		
Allianz IARD	250 007	304 955
Allianz Vie	373 704	294 918
Euler Hermes Group	52 385	114 979
Allianz Banque	898	-
Immovalor Gestion	6 199	6 899
St Barth Assurances	537	1 260
	Sous-total	723 011
Revenus des valeurs mobilières de placement	80	80
Autres intérêts et produits assimilés	1 879	1 845
TOTAL	685 689	724 936

7 – Produits et charges financiers

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Revenus de participations	683 730	723 011
Revenus des valeurs mobilières de placement	80	80
Autres intérêts et produits assimilés	1 879	1 845
Reprises sur provisions	2 071	2 339
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	-	-
Total des produits financiers	687 760	727 275
Intérêts financiers	(379)	(698)
Frais financiers	(3)	(6)
Dotations aux provisions	(268)	-
Différences négatives de change	(3)	-
Total des charges financières	(653)	(704)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS	687 107	726 571

8 – Produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	Résultat exceptionnel
Opérations de gestion			
- Pénalités - amendes	11	-	(11)

Internal

- Retenue à la source	6	-	(6)
- Garantie de passif suite cession AAAm	-	84	84
	17	84	84
Opérations sur capital *			
- Sur cessions SCPI	1	2	1
- Sur cessions de titres :			
- BPI France Financement	70	118	
- Saint Barth Assurance	-	(110)	(110)
	71	10	(110)
Dotation et reprise de provisions pour risques et charges			
- Garantie de passif Allianz Banque (Port Fréjus)	-	9 984	9 984
	-	9 984	9 984
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	88	10 078	9 990

* Au titre des opérations sur capital, la charge exceptionnelle représente la valeur nette comptable des immobilisations cédées, le produit exceptionnel correspond au prix de cession des immobilisations cédées

9 – Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
ENGAGEMENTS RECUS		
Autres engagements reçus	66 564	64 558
GARANTIES RECUES		
	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS ET GARANTIES RECUS	66 564	64 558
ENGAGEMENTS DONNES		
Autres engagements donnés	51	51
GARANTIES DONNEES		
Garantie sur ajustement de prix suite à cession d'une filiale	69 500	69 500
Lettre d'intention	2 570 883	2 566 320
TOTAL ENGAGEMENTS ET GARANTIES DONNES	2 640 434	2 635 871

Engagements reçus

- Contre garantie donnée par Allianz SE pour les garanties accordées par Allianz France aux banques espagnoles Banco Atlantico et Banco Espagnol de Credito (40 259 K€).
- Engagement de vente de titres Génération Vie à Allianz France S.A. (26 305 K€).

Engagements donnés - Autres

- Garantie donnée à la FFA (Fédération Française de l'Assurance), dans le cadre de l'accession de la société Protexia France, au statut de membre actif de cet organisme professionnel en ce qui concerne l'acquittement des cotisations et des engagements professionnels souscrits par cette société (12 K€).
- Garantie accordée à la FFA, dans le cadre de l'accession de la société Génération Vie, au statut de membre actif de cet organisme professionnel et en ce qui concerne l'acquittement des cotisations et des engagements professionnels

souscrits par cette société (39 K€).

- Le régime de retraite existant en faveur des membres du Comité Exécutif et des mandataires sociaux du Groupe AGF a été fermé le 19 septembre 2005. Le total des engagements au 31 décembre 2021 s'élève à 18 713 438 euros couvert à hauteur de même montant, soit 18 713 438 euros d'actifs de placement (montant non repris dans le tableau car la totalité est couverte).

Garanties données

Garantie sur ajustement de prix suite à cession d'une filiale

- Dans le cadre de la cession d'Allianz Alternative Asset Management, Allianz France SA et Allianz Global Investors Europe garantissent toute conséquence financière liée à la fraude "Madoff". Le montant de la garantie est illimité et répartie à hauteur des quotes-parts de détention de chaque garant dans AAAM (69 500 K€).

Lettre d'intention

- Allianz France s'est engagé à assumer les conséquences financière de tous manquements d'Allianz Retraite aux engagements découlant de ces engagements contractuels envers des sociétés assurées du Groupe Total en vertu de trois contrats de retraite n°150000, 129555 et 129555/100 (2 500 000 K€)

- Allianz France garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Atlantico, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n° 0700047719) et de Banco Espagnol de Credito, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n°215252) souscrites auprès d'Allianz Seguros (40 259 K€).

- Dans le cadre de la cession de l'activité prévoyance et santé de ses filiales brésiliennes AGF Brasil Seguros et AGF do Brasil le 20 octobre 2003, Allianz France a accordé à Itau Holding, cessionnaire de ces activités, une garantie sous forme de lettre de confort relative aux garanties spéciales accordées par les filiales (non valorisée).

- Engagement donné par Allianz France, d'assumer les conséquences financières de tous manquements d'Allianz Retraite aux engagements contractuels envers des sociétés assurées du groupe SNCF (30 624 K€).

Engagement de vente de titres

- Engagement d'achat des titres détenus par Allianz France dans le capital de SARL Saint Barth Assurances.

Engagement de rachat donné par SAS Holding STBA (Représenté par Messieurs Grossard et Ruelle). Cet engagement prendra effet à l'expiration d'un délai de 5 ans et sera exerçable tous les ans. Le prix d'acquisition dépendra de l'accord des parties.

10 – Litige Adidas

La société CEDP (ex Bernard Tapie Finance) représentée par un mandataire ad hoc avait assigné le Crédit Lyonnais et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages et intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'Adidas. Allianz Banque ainsi que d'autres parties aux opérations de cession ont été également assignées mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur encontre. Cette action n'a pas prospéré et en 2006 il a été considéré que le litige ouvert était clos.

Le 2 octobre 2019, Allianz Banque a reçu une assignation à comparaître le jeudi 28 novembre 2019 devant le tribunal de commerce de Paris dans le cadre de l'affaire TAPIE – CREDIT LYONNAIS. Allianz France (venant aux droits et obligations de Métropole) a été assignée à son tour le 3 novembre 2020.

Les demanderesse (M. Bernard TAPIE, Mme Dominique MIALET-DAMINAOS épouse TAPIE et la société GROUPE BERNARD TAPIE) demandent au Tribunal de « condamner (...) , ALLIANZ BANQUE, venant aux droits de la banque du Phénix et du crédit chimique, et METROPOLE au paiement de dommages et intérêts qui seront déterminés à dire d'expert et préalablement d'adresser à la CJUE onze questions préjudicielles et de surseoir à statuer jusqu'à la réception de l'arrêt de la CJUE » .

L'objet de cette assignation vise à demander « des dommages et intérêts à l'encontre des sociétés (...) ALLIANZ BANQUE (Banque du Phénix) et METROPOLE aux motifs qu'elles ont causé aux demandeurs (M. Bernard TAPIE, Mme Dominique MIALET-DAMINAOS épouse TAPIE et la société GROUPE BERNARD TAPIE) de multiples dommages résultants de diverses violations du droits européen de la concurrence dont Allianz Banque et METROPOLE sont, aux côtés d'autres,

co-auteurs ».

Par jugement du 17 mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a fait droit aux demandes des consorts TAPIE et a transmis 16 questions préjudicielles à la CJUE.

Allianz Banque et Allianz France ont été autorisées à faire appel immédiat du jugement sur le fondement de l'article 380 du code procédure civile.

L'audience de plaidoiries devant la cour d'appel est prévue le 16 mars 2022. L'arrêt d'appel devrait être rendu dans un délai de 4 à 8 semaines après cette date.

Parallèlement, en janvier 2022, l'ensemble des parties a été sollicité par la CJUE et a remis ses observations sur les questions préjudicielles soumises à l'analyse de la Cour. Compte tenu des délais de procédure devant la CJUE il est attendu un arrêt de la cour au cours du second semestre 2022.

A noter que monsieur TAPIE est décédé en octobre 2021 et que la procédure se poursuit avec ses ayants droits et les liquidateurs.

11 – Autres informations

Effectif

Allianz France n'a pas de salariés au 31 décembre 2021.

Engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi

En milliers d'euros	Régime de retraite Balaesque	
	2021	2020
Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	(1 950)	(2 126)
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	-	-
Engagements nets (A) + (B)	(1 950)	(2 126)

Les engagements sociaux et avantages postérieurs à l'emploi concernent :

Le taux d'actualisation du régime de retraite Balaesque est passé de 0,80 % au 31/12/2020 à 1,20 %

Société Mère consolidante

Allianz France est consolidée par intégration globale par Allianz SE Königinstrasse 28 D-80802 Muni

Renseignements concernant les filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffres d'affaires du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute 31/12/2021	Nette 31/12/2021				
A- Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1. Filiales (plus de 50% du capital détenu par la Société) :									
a) <i>Sociétés françaises :</i>									
Allianz Vie									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	643 054	1 991 899	98	2 130 899	2 130 899	-	5 749 850	178 652	373 704
Allianz IARD									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	991 967	491 283	100	2 970 686	2 970 686	-	5 371 750	335 103	250 007
Allianz Banque									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	92 253	26 588	100	373 464	124 341	-	60 214	4 344	898
Euler Hermes									
1 Place des Saisons 92048 Paris La Défense Cedex	13 645	3 545 686	64	819 874	819 874	-	261 834	112 269	52 385
Carene Assurances									
92 rue de Richelieu 75002 PARIS	8 496	6 799	100	23 029	8 589	-	7 713	924	-
Immovalor Gestion									
1 cours Michelet 92076 Paris La Défense Cedex	553	4 983	100	27 048	27 048	-	30 939	8 576	6 199
b) <i>Sociétés étrangères</i>									
2. Participations (10 à 50% du capital) détenues par la Société :									
a) <i>Sociétés françaises :</i>									
Génération Vie									
Tour Neptune - 20 place de Seine 92400 Courbevoie La	42 498	47 957	24	16 879	16 879	-	423 283	11 423	-
b) <i>Sociétés étrangères</i>									
B- Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à la publication									
1. Filiales non reprises au paragraphe A									
a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-	354	354	-	-	-	537
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Participations non reprises au paragraphe A									
a) Dans des sociétés françaises (ensemble)	-	-	-	4 780	4 780	-	-	-	-
b) Dans des sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-	22 660	22 660	-	-	-	-